

Instructions/directives

Il s'agit d'une série d'instructions, de suggestions ou de directives formelles ou informelles selon le contexte. Elles se trouvent souvent dans un guide, mais elles peuvent également être comprises dans un autre type de texte, tel le courriel, le discours ou la brochure.

Registre : standard ou soutenu.

Conventions relatives à un guide

Vous trouverez ci-après la page d'un guide. Associez chacun des numéros dans le texte à la caractéristique correspondante. Indiquez le numéro dans la deuxième colonne.

Caractéristique	Numéro
Citation(s)	
Données (chiffrées)	
Illustration(s)	
Informations présentées sous forme de liste (parfois numérotée)	
Informations présentées sous forme de questions-réponses	
Intertitre(s)	
Phrases impératives	
Répétition pour insister	
Sous-titre	
Titre	
Typographie variée	

Prévention incendie 1

EN FORÊT, PAS DE FEU ! 2

Interdisez-vous 3 toute utilisation du feu.
 Vous pouvez être à l'origine d'un départ de feu et faire subir à d'autres de graves dommages.

À proximité d'un incendie, vous êtes en danger 4

- 5 {
 - La fumée est toxique,
 - Le feu « court » plus vite qu'un randonneur,
 - La panique peut provoquer des accidents mortels.

Face au feu, la conduite à tenir 4

Quelques recommandations

- 5 {
 - Gardez 3 votre calme,
 - Éloignez-vous du feu, jamais dans le sens du feu,
 - Si vous êtes surpris par la fumée, respirez à travers un linge humide.

Anticiper vos activités

Pour vos activités en pleine nature

- Consultez la météo,
- Prenez votre téléphone mobile,
- Prévenez votre entourage de votre itinéraire,
- Ne quittez jamais 3 les chemins balisés.

Réglementation à connaître

Pour vous protéger et préserver la nature

- Toute l'année, le code forestier interdit de « porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 m des bois, forêts, plantations, landes et maquis ». 6 Ces dispositions s'appliquent également pour l'interdiction de fumer en forêt.
- En période à risque, l'accès à certains massifs peut aussi être limité ou interdit selon les arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque département. ➡



Le saviez-vous ?

- Les auteurs, même involontaires, d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.
- Allumer une cigarette ou un feu de camp est passible d'une amende de 135 euros **8** qui sera aggravée en cas de responsabilité de dégâts à autrui.

Donner l'alerte

Téléphonez **9** **3** au **18** ou **112** pour prévenir les secours.

18 Vous êtes témoin

- D'un départ de feu,
- D'une fumée suspecte...

112 Utilisez sur autoroute les **bornes orange** **9** placées tous les 2 km.

Soyez **11** rapide pour **ALERTER** **9**
C'est un facteur clé pour limiter le sinistre.

Soyez **11** précis pour **LOCALISER**
Les secours seront plus vite sur les lieux.

Soyez **11** clair pour **RENSEIGNER**

Plusieurs précisions vous seront demandées par l'opérateur :

- Votre identité pour pouvoir vous rappeler si nécessaire,
- Le lieu de l'incendie et sa cause éventuelle,
- La nature des dégâts et des menaces constatées.



4 INCENDIES SUR 5 **8** SONT DUS À L'IMPRUDENCE

www.laregion.fr

www.laregion-risquesnaturels.fr

www.sunfrance.com

Comité régional du tourisme Languedoc-Roussillon